**CRP 10.5/Annexe 3**

**DÉFINITION DES PRIORITÉS RÉGIONALES CONCERNANT LES ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES INSCRITES À L’ANNEXE 1 DU MDE REQUINS ET AUX ANNEXES DE LA CMS**

**~~PROJECTS DE~~ DÉCISION~~S~~ DE LA RÉUNION**

Les Signataires

1. Demandent [et apportent un soutien financier] au Comité consultatif de poursuivre la mise au point de la méthodologie présentée dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc.10.5/Rev.1 ~~Annexe 1~~](https://www.cms.int/sharks/fr/node/23724), tel que révisé par les signataires pendant la MOS4 en tenant compte des commentaires faits au cours de la MOS, et demande au Comité consultatif de rapporter les résultats à la MOS5.~~et en utiliser les résultats ainsi que d’autres approches qui pourraient être formulées, pour mieux identifier les espèces inscrites aux annexes de la CMS et du MdE sur les requins et les mesures de conservation de la plus haute priorité à l’échelle régionale (par zone de pêche principale de la FAO)~~.

2. Demandent au Comité consultatif de continuer à mieux identifier les espèces inscrites à la CMS et au MdE requins et les mesures de conservation de la plus haute priorité à l'échelle régionale (par zone de pêche majeure de la FAO).